

DEC181320DR01

Décision portant nomination de Mme Catherine SIX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY100 intitulée Délégation Paris-Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Mme Clarisse LEFORT-DAVID, directrice de l'unité MOY100 Délégation Paris-Villejuif ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur option « détention ou gestion de sources radioactives scellées et non scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivré à Mme Catherine SIX le 22 décembre 2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT du 22 mars 2018.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Catherine SIX, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 décembre 2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Catherine SIX exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine SIX sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 04 avril 2018

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

